

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – G. TETIN
E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : C. ORIOL (procuration V. CAZAUX) – L. GRATTAROLY (procuration L. PICHON) - JF SAIDI (procuration G. TETIN)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Joël BRAISAZ

Convocation du 22/09/2022

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX

Cyrille FATTORI explique qu'il convient de réajuster les crédits de la manière suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 614	20,00		
D F 042 6811 (ordre)		20,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		20,00
	Réductions		20,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	20,00
Solde Réductions	20,00
Ouv. - Réd.	

Cyrille FATTORI demande au Conseil municipal de valider la décision modificative du budget annexe de la zone commerciale Les Tapaux de Saint-Paul de Varces pour l'exercice 2022.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 4 abstentions :

- ADOPTE les modifications budgétaires du budget annexe de la zone commerciale les Tapaux pour l'exercice 2022 telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le

ID : 038-213804362-20220927-DEL38_270922-DE

David RICHARD

Le 27 septembre 2022



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouille, JF. Saïdi, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzi, R. Contard, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention : F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon,